

Appel à projet

BOOSTER IA

pour un numérique responsable et innovant

Du 20 avril au 18 juin 2023



RÉGION
NORMANDIE

www.normandie.fr

OBJECTIF

Prototyper et valider une preuve de concept.

La Région Normandie a affirmé son ambition, dans sa "Stratégie Numérique Normande" de favoriser le développement d'un écosystème de la donnée.



Ainsi la Région souhaite faciliter le recours aux solutions numériques basées sur l'intelligence artificielle et plus particulièrement :

- ❑ Révéler l'innovation par la donnée et favoriser les expérimentations de nouveaux produits, process, services qui ont recours à l'Intelligence artificielle permettant de prototyper et de valider la preuve de concept,
- ❑ Exploiter les potentiels de la donnée et des nouvelles technologies pour répondre aux enjeux environnementaux, sociétaux et de développement,
- ❑ Conforter la démarche d'intérêt général du DataLab Normandie en encourageant le partage d'expérience et les collaborations.

La notion d'intérêt général et régional sera appréciée. Le numérique durable est un enjeu clé que le jury considèrera également : **un intérêt particulier sera apporté aux projets relevant de la prise en compte des enjeux sociétaux et environnementaux du numérique.**

BENEFICIAIRES

Le soutien régional s'adresse aux :

- ❑ Entreprises
- ❑ Collectivités territoriales et leurs groupements, syndicats mixtes
- ❑ Etablissements publics
- ❑ Etablissements d'Enseignement Supérieur
- ❑ GIP (Groupements d'intérêt public)
- ❑ Associations
- ❑ Organismes privés chargés d'une mission de service public



Les démarches de développement de solutions en interne sont exclues, aussi seuls les travaux collectifs entre une (des) structure(s) porteuse(s) d'un projet IA et un (des) offreur(s) de solutions en Normandie (laboratoires, entreprises, ...) sont éligibles.



CARACTERISTIQUES DE L'AIDE

L'aide régionale prend la forme d'une subvention de 50% du projet plafonnée à 18 500€ HT

La campagne de dépôt de demande d'aide est ouverte du 28 avril au 18 juin 2023. Le dépôt des projets peut s'effectuer au fil de l'eau pendant cette période.

Le projet doit permettre de réaliser une preuve de concept, en 3 mois et devra démarrer en 2023.

Les dépenses éligibles du projet faisant intervenir au moins deux structures normandes :

- Les frais de personnel, spécifiquement employés pour le projet et pour une durée maximale de 3 mois : stagiaires, chercheurs, techniciens et autres personnels d'appui et à l'exclusion du personnel permanent des établissements publics,
- L'acquisition de matériel informatique nécessaire à la réalisation du projet
- L'amortissement des instruments et du matériel utilisés sur la durée du projet, et non déjà financés par d'autres fonds publics,
- Les coûts de la recherche contractuelle, des connaissances et des brevets achetés ou pris sous licence auprès de sources extérieures à des conditions de pleine concurrence, ainsi que les coûts de services de conseil et des services équivalents utilisés exclusivement aux fins du projet,
- Les prestations,
- Les consommables, supportés directement du fait du projet.

Le dossier doit être déposé avant le démarrage du projet.

PROCEDURE D'INSTRUCTION DU DOSSIER

- L'instruction des dossiers est faite par les services de la Région, suivie d'une décision d'attribution d'un financement par la Commission Permanente du Conseil Régional avant notification par le Président de Région ;
- Une convention est établie entre la Région et le bénéficiaire.





REGION NORMANDIE

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE

Agnieszka Ples

Chargée de projets Territoires
intelligents

02 31 06 97 93

agnieszka.ples@normandie.fr

Claire-Marie CAVACO

Chef du service Transformation
Numérique des Territoires

02 31 06 79 07

claire-marie.cavaco@normandie.fr

**POUR VOUS INSCRIRE A L'APPEL A PROJET
BOOSTER IA, RENDEZ-VOUS SUR**



[Espace Usagers \(normandie.fr\)](https://espace.usagers.fr)